

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA FRANCOPHONIE CANADIENNE : UNE LUTTE SUR PLUSIEURS
FRONTS

TRAVAIL DE RECHERCHE DIRIGÉE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
NICOLAS ROUSSEL

MARS 2019

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce document diplômant se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATION, SIGLES ET ACRONYMES.....	iii
INTRODUCTION.....	4
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE.....	7
CHAPITRE II	
CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE.....	10
CHAPITRE III	
LE CAS QUÉBÉCOIS ET ACADIEN	18
3.1. Une histoire commune et divisée.....	18
3.2. La francophonie canadienne : reconnaissance et habilitation.....	21
3.3. Le Québec et l'Acadie : deux francophonies?.....	35
CONCLUSION.....	46
BIBLIOGRAPHIE.....	49

LISTE DES ABÉRVATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

SNA	Société Nationale de l'Acadie
LLO	Loi sur les Langues Officielles
FFHQ	Fédération des Francophones Hors Québec
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie

INTRODUCTION

Lorsque vient le temps de s'interroger sur ce qui fait une collectivité forte et saine, les critères nécessaires peuvent fortement varier d'une personne à l'autre. S'agit-il de la prospérité économique de la collectivité, des capacités d'émancipation collective ou la reconnaissance du statut de cette dernière auprès de ses pairs ou d'une autorité supérieure? L'une des interprétations données au rôle de la langue dans le devenir des individus et des collectivités, est celle du metteur en scène et comédien Jean-Claude Germain qui, dans les mots de Roland Arpin, considère la langue comme un « instrument de liberté¹. » Il va jusqu'à dire qu'« avant d'habiter un pays, on habite une langue et plus on possède de mots pour y définir sa place, plus on a de chance d'y occuper tout son espace. »² Il ne s'agit que d'une interprétation que l'on peut donner à la langue et au rôle de cette dernière et nous allons voir au moyen de ce travail qu'il n'existe pas de réponse unique à de telles questions, d'où l'intérêt d'examiner et de tenter d'offrir une nouvelle vision ou interprétation de ce qui représente l'un des concepts centraux de ce travail, soit l'habilitation des communautés en situation minoritaire. Nous souhaitons amorcer la présente étude en précisant que nous ne sommes pas à la recherche de réponses englobantes et totalisantes sur ces questions. Notre objectif premier consiste à faire un survol de deux cas particuliers au contexte canadien pouvant offrir des pistes d'analyse. La méthode comparative est celle que nous considérons comme la plus adéquate pour faire un tel travail. Nous allons y revenir plus en profondeur dans notre section dédiée à la méthodologie, mais comme son nom l'indique, cette méthode consiste à comparer deux objets d'étude, ceux-ci pouvant être similaires ou grandement différents. Les deux comportent leurs lots d'avantages et de désavantages, et nous offrent des avenues de compréhension de leurs objets que nous ne pourrions atteindre autrement. Daniel-Louis Seiler, l'un des contributeurs à la méthode comparative actuelle va même jusqu'à avancer qu'« il n'y

¹ ARPIN, Roland. *Territoires culturels*, Collection L'essentiel, Québec, Bellarmin, 2002, p. 32.

² *Ibid.*, p. 32.

a pas de science sociale convenable si le chercheur n'adopte pas a priori une attitude comparatiste »³, une opinion partagée par un grand nombre de chercheurs dans le domaine, mais ne faisant tout de même pas l'unanimité. Jean-François Lessard est un bon exemple d'auteurs discutant de la valeur de ces approches au sein de la communauté intellectuelle sur la manière de faire de la comparaison. Il est en accord avec M. Seiler sur l'évolution historique de cette méthode, mais diverge quant au niveau d'ouverture dont fait part M. Seiler à l'égard des autres approches pouvant appuyer la comparaison. M. Lessard considère que M. Seiler, du moins l'ouvrage de ce dernier, *La politique comparée*, n'explore pas assez les possibilités que peut offrir la complémentarité des approches, disant même qu'il aurait été intéressant pour lui d'inclure « un chapitre sur le rapport qu'entretient ou que pourrait entretenir la méthode comparative avec, par exemple, le constructivisme ou l'analyse du discours. Il y a toute une réflexion encore à faire sur la complémentarité des méthodes. »⁴ Il sera plus amplement question de ces divergences d'opinions des chercheurs et de leur influence sur la trajectoire et sur certains des possibles développements de cette méthode.

Pour revenir aux terrains que nous avons privilégiés dans le cadre de notre étude, le Canada, une société se disant ouverte aux différences et défendant la coexistence paisible et ordonnée de toutes ses populations, a tout de même eu à faire pendant longtemps à des conflits sociolinguistiques entre ses deux populations les plus importantes sur le plan démographique. L'essence de son nationalisme reposant en grande partie sur le bilinguisme et le biculturalisme, l'État canadien devient en quelque sorte le médiateur entre ses deux principales communautés linguistiques et doit trouver un certain équilibre de pouvoir et de capacités, ce qui peut se révéler un

³ SEILER, Daniel-Louis. *La politique comparée*, Paris, Armand Colin, 1982, p. 30.

⁴ LESSARD, Jean-François. « La méthode comparative en science politique de Daniel-Louis Seiler », *Politique et Sociétés*, 24(2-3), 2005, p. 202.

processus souvent très complexe et qui fait appel à un usage parcimonieux de son autorité. Il sera question dans ce travail de présenter et d'analyser certaines des dynamiques sociales de la société canadienne et plus particulièrement certaines des spécificités du contexte canadien par l'analyse de deux provinces. Le Québec et le Nouveau-Brunswick sont les exemples nous semblant comme les plus révélateurs de la lutte pour la reconnaissance et l'égalité des langues et leur collectivité au sein de l'État canadien. Il s'agit de deux provinces voisines qui connaissent des relations parfois complexes et même tendues, non seulement en raison de leur présence au sein de la Confédération canadienne, mais aussi de leur rapport à la langue française. Deux territoires et gouvernements « sous-nationaux » occupant une place dans les instances internationales de la francophonie, mais sur lesquelles on « connaît peu de chose quant à la teneur des relations »⁵ entre elles. On y trouve des francophones qui, au premier regard ou à la suite des premières interactions, ne sont différents que par leurs usages de la langue française et leur appartenance à leur province. Toutefois, quelques différences peuvent être relevées lorsque l'on étudie la question de plus près. Le poids démographique de ces deux communautés francophones est certainement la plus grande différence, dans l'optique du rapport de ces dernières à la langue. D'un côté, le Québec où se trouve une population francophone en situation majoritaire au sein de sa propre province, mais minoritaire au niveau pancanadien, et de l'autre, une francophonie néo-brunswickoise minoritaire dans une sorte de rapport de double minorité à la fois au plan provincial et à l'échelle du pays. Il sera intéressant de voir comment ces dynamiques de pouvoir entre communautés linguistiques au sein des provinces ont pu porter atteinte aux capacités de celles-ci. La situation des deux communautés est à la fois similaire et différente et c'est sur cette dualité que nous allons nous pencher dans le cadre de cette étude.

⁵ BELKHODJA, Chedly. « Entre la discorde et l'indifférence : le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Francophonie internationale », *Francophonies d'Amérique*, 9, 1999, p. 7.

1. PROBLÉMATIQUE

Afin de mieux comprendre comment les deux sociétés et leurs communautés francophones en sont arrivées où elles en sont aujourd'hui, nous considérons qu'il est pertinent de faire état des luttes et changements qui ont marqué les deux contextes pour la période entre 1960 et 1980. Il peut sembler que nous ratissons la question de manière trop large ou ambitieuse, raison pour laquelle nous nous sommes arrêtés sur l'étude de deux secteurs en particulier : l'éducation et l'administration publique. Le choix de ces deux secteurs nous semble pertinent en raison des capacités d'habilitation, un terme que nous allons approfondir plus loin, non seulement des communautés francophones, mais des sociétés. La langue, ainsi que son rôle dans la création et l'organisation d'une collectivité, figure parmi les éléments centraux de notre analyse. Il est important de rappeler le rôle englobant qu'elle peut jouer, et Michel Doucet en relève d'ailleurs l'importance dans un de ses articles sur les droits linguistiques des diverses collectivités évoluant au Nouveau-Brunswick. À la suite de ses observations sur le contexte linguistique de la province, M. Doucet entrevoit une langue commune comme « l'expression d'une communauté d'intérêts au sein d'une collectivité. Il n'est donc pas étonnant que les collectivités gouvernées dans une langue qui n'est pas la leur se sentent, en général, lésées dans leurs droits. »⁶ Avoir un certain contrôle sur la création d'établissements d'enseignement et sur le cursus de ces derniers offre non seulement aux collectivités de plus grandes capacités émancipatrices, mais appuie aussi leur vitalité. La même dynamique est souhaitée au sujet de l'administration publique, ici comprise comme étant l'accès à des établissements dans la langue de son choix et la création de nouveaux établissements luttant pour le maintien de la communauté francophone.

⁶ DOUCET, Michel, « Les droits linguistiques au Nouveau-Brunswick : Pour une égalité réelle entre les langues officielles et les communautés de langues officielles », *Journal of Language and Law*, 53, 2010, p. 82.

Nous allons commencer l'élaboration de notre travail par l'entremise d'une analyse en deux temps, tout d'abord en contextualisant les luttes pour la reconnaissance et l'habilitation de la francophonie canadienne à la fois à l'échelle canadienne et provinciale, pour ensuite passer à une comparaison des deux contextes provinciaux. Afin de faire une analyse adéquate d'un contexte global, il faut tout d'abord arriver à faire un survol, ici assez sommaire, du parcours historique canadien et plus précisément des deux principales communautés linguistiques au pays. Il est « important de brosser le parcours historique des deux provinces de façon à voir les grandes différences entre le Québec et le Nouveau-Brunswick. »⁷ Nous débiterons donc avec un regard sur certains éléments de l'histoire coloniale canadienne. Jeter un regard sur l'histoire politique et sociale du pays nous donnera un meilleur aperçu et compréhension accrue de nos contextes d'étude pour la période 1960 à 1980, puisque, comme le dit Katherine O'Sullivan See : « Without a careful analysis of the historical interplay between economic and cultural variables within a political system, we court the danger of reducing ethnic groups to undifferentiated wholes, whose interests are defined by exclusively ethnic attachment. »⁸ Puisque nous désirons faire une analyse intersectionnelle, ce qui exige de poser un regard sur plusieurs composantes de la société, il semble pertinent de se tourner vers une approche historique.

Nous passerons ensuite à la présentation des lois et règlements afin de nous aider à mieux cerner les réalités observables ainsi que les effets de cette législation sur le développement des deux sociétés. Dans les deux contextes, nous verrons des tentatives d'opposition de la part des populations afin de combattre l'oppression linguistique, économique et sociale qu'ont imposée les autorités gouvernementales et les façons dont ces dernières ont influencé le devenir des communautés francophones au Canada. Plus loin, nous mesurerons le combat de ces deux groupes minoritaires sur

⁷ BELKHODJA, Chedly. *op. cit.*, 1990, p. 8.

⁸ O'SULLIVAN SEE, Katherine. « The Social Origins of Ethnic-National Identities in Ireland and Canada », *National and Ethnic Movements*, Londres, Sage Studies in International Sociology, 1980, p. 127.

plan national et la manière dont leurs luttes respectives, leurs mobilisations et leurs gouvernances communautaires des groupes en question ont contribué à modeler leur identité ainsi que leur capacité d'autodétermination.

Dans la section suivante, nous débiterons avec une analyse du contexte québécois et le combat du Québec pour les droits et l'épanouissement des francophones. Nous verrons comment les francophones du Québec ont mis en œuvre des réformes étatiques pour encourager et même garantir le bien-être de leur communauté et de la province. Ensuite, nous examinerons la situation de la communauté francophone du Nouveau-Brunswick, et la relation de cette province à l'État et aux appareils étatiques. En raison de la situation de double minorité du Nouveau-Brunswick, il sera intéressant de voir comment les changements sociopolitiques des années 1960 à 1980 ont influencé les capacités émancipatrices de la communauté francophone néo-brunswickoise et les nouvelles possibilités qui se sont ouvertes à elle. En guise de conclusion, nous ferons ressortir les divergences et les convergences entre les deux contextes et proposerons des hypothèses explicatives pouvant guider de futures recherches.

2. CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Dans cette section nous mettrons en relief les différents moyens et méthodes que nous allons véhiculer et explorer par l'entremise de notre travail. Nous ferons également un travail de définition de certains des moyens et méthodes, et approfondirons quelques concepts pertinents à notre analyse. Afin de cerner adéquatement le sujet à l'étude, nous avons considéré différentes pistes d'analyse, mais nous nous sommes arrêtés sur deux approches pour guider notre travail. Il s'agit d'une approche intersectionnelle et comparative de nos deux terrains. L'approche intersectionnelle offre une vision plus pointue des enjeux qui nous intéressent et les rapports de force entre les acteurs. Une telle approche nous permet de mettre en rapport des enjeux provenant de différentes sphères de la société en allant, par exemple, des politiques en éducation et en santé provinciales jusqu'aux lois nationales sur la reconnaissance et le multiculturalisme. En ce qui a trait à l'approche comparative, elle est pertinente en raison de la nature de notre étude. Il s'agit de faire état de luttes politiques et sociales de deux différents groupes se trouvant dans des contextes à la fois similaires et distincts. La méthode comparative se découpe généralement, selon l'anthropologue Marcel Détienné, en deux catégories :⁹ « comparer du comparable avec du comparable » et « comparer l'incomparable ». En nous appuyant sur les travaux de Joel Belliveau et Frédéric Boily, nous allons privilégier la première catégorie. Les deux contextes nous semblent comparables sur le plan politique et social surtout lorsque nous nous penchons sur les changements politiques des années 1960. Les années 1960, comme le relève Michael Poplyansky, représentent une période historique au Canada forte en changements et contestations sur le plan linguistique. On peut considérer selon lui que ces années représentent une « révolution tranquille pour les minorités françaises du Canada, autant que pour les

⁹ BELLIVEAU, Joel, et Frédéric BOILY. « Deux révolutions tranquilles ? Transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick (1960-1967) », *Recherches sociographiques*, 46(1), 2005, p. 13.

Québécois. »¹⁰ Les communautés francophones du Québec et du Nouveau-Brunswick vivaient des périodes de changements similaires et peuvent donc nous offrir une occasion de comparaison prometteuse. Opérer sur la base de comparaison entre celles-ci contribuera à mieux mettre en rapport les deux contextes et ainsi en arriver à une meilleure compréhension, que si nous avons étudié les deux situations de façon séparée. Dans cette optique, M. Seiler dans *La politique comparée* avançait qu'afin de faire réellement de la comparaison, il faut voyager et vivre sur place, une interprétation avec laquelle nous pouvons être en accord jusqu'à un certain degré, puisqu'il est vrai que certaines composantes d'une société ne peuvent être entièrement cernées que par une expérience de celles-ci au premier degré. Toutefois, comme nous l'avions mentionné dans notre introduction, les opinions divergent lorsque vient le moment de faire une comparaison. M. Lessard est encore une fois vocal et franc dans ses propos quant à l'interprétation que fait M. Seiler. En effet, il voit celle-ci comme trop limitée et même personnelle ou anecdotique dans sa manière de faire. Il va plus loin en soulignant les limites surtout sur le plan de la comparaison historique, critiquant M. Seiler, il relève que : ¹¹ « Comment se déplacer dans le temps, si ce n'est à travers les documents écrits? Son livre n'offre pas un panorama d'ensemble des différentes méthodes comparatives, mais bien un témoignage de ce qu'il a fait au cours des dernières décennies. » Prenant en considération ces deux conceptions de la méthode comparative, notre positionnement quant à notre objet d'étude semble révéler des avantages importants. Nous tirons profit d'une expérience de premier degré à la fois de la société québécoise et néo-brunswickoise ayant vécu au sein de celles-ci pour de longues périodes. De plus, nous donnons la primauté à la documentation scientifique pour la majeure partie des données recueillies. Nous

¹⁰ POPLYANSKY, Michael. « Francophone ou acadien : indécision identitaire au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse 1968-1973 », *Port d'Acadie*, 27, 2015, p. 65.

¹¹ LESSARD, Jean-François. *op. cit.*, 2005, p. 203.

avons à notre disposition, en quelque sorte, des éléments d'analyse pouvant nous offrir une meilleure compréhension de notre objet d'étude.

Le choix de s'arrêter sur la méthode comparative n'est pas seulement attribuable à la valeur épistémologique de cette dernière; il découle également de la faible quantité de travaux de comparaison s'intéressant au Québec et au Nouveau-Brunswick. Les travaux comparatifs sur ces deux provinces sont parfois centrés sur les questions linguistiques, mais il est plus souvent question de l'influence économique et linguistique du Québec sur le Nouveau-Brunswick plutôt que des relations bilatérales que ces provinces entretiennent. Les chercheurs oublient ou même excluent souvent le Nouveau-Brunswick de leurs analyses de la situation linguistique canadienne, que ce soit de manière intentionnée ou non. Michel Doucet le souligne dans l'un de ses articles en explicitant qu'ils « sont peu nombreux ceux qui connaissent la situation linguistique de la province du Nouveau-Brunswick, province située sur la côte atlantique du Canada. Pourtant cette province a un statut particulier sur le plan linguistique puisqu'elle est la seule à avoir accepté de reconnaître l'égalité de statut, droit et privilège non seulement des deux langues officielles, mais également des deux communautés linguistiques officielles. »¹² Le manque de connaissance non seulement de la situation précaire, mais encore de la présence de communautés linguistiques francophones hors Québec en Amérique du Nord est en partie attribuable à la densité de locuteurs au sein de la province, et ce depuis au moins un siècle et demi. Le pourcentage de francophones en sol nord-américain se trouvant au Québec au cours des années 1860 s'élevait à 85 %. Cette présence a persisté au cours de l'histoire canadienne, mais a fait en sorte que « les petites communautés francophones hors Québec se trouvaient ignorées... »¹³ Elles se trouvaient non seulement ignorées, mais également dans une certaine mesure

¹² DOUCET, Michel. *op. cit.*, 2010, p. 81.

¹³ GAGNON, Alain-G., et Mary Beth MONTCALM. Québec : Au-delà de la Révolution tranquille, Collection Études québécoises, Montréal, VLB Éditeur, 1992, p. 152.

antagonisées à l'intérieur de la francophonie canadienne. On peut trouver au cours de l'histoire récente canadienne une méfiance de la part du Québec à l'endroit des provinces minoritaires francophones, et nous pourrions même affirmer que plus récemment, « le Québec s'est parfois senti agacé par la présence du Nouveau-Brunswick dans les instances de la Francophonie. »¹⁴ Notre travail consistera alors à contribuer au champ d'analyse comparative du Québec et du Nouveau-Brunswick afin d'en arriver à une meilleure compréhension des deux provinces et mieux comprendre la trajectoire respective de ces dernières.

Au fil de nos lectures, nous nous sommes trouvés face à une myriade de notions et de cadres analytiques entourant l'étude de la francophonie canadienne. Il est nécessaire de considérer la question des minorités linguistiques sous plusieurs angles puisqu'elle est assujettie à un nombre important de facteurs pouvant l'influencer. Sylvie Gagnon fait état que la création d'un cadre propice à la vitalité linguistique d'une collectivité en situation minoritaire : « s'appuie sur des facteurs extralinguistiques incluant des interventions coordonnées entre le gouvernement, les institutions scolaires et autres institutions officielles, de même que des actions appropriées au niveau des politiques linguistiques. »¹⁵ Nous partageons cette vision de la vitalité linguistique et de l'incidence de cette dernière sur l'habilitation des communautés linguistiques en situation minoritaire et ferons usage de ces balises au cours de notre travail. Cela étant dit, quelques angles d'analyse nous semblaient plus pertinents. La première notion que nous allons emprunter et mobiliser est celle de l'habilitation. L'habilitation est une traduction de la notion d'« empowerment », privilégiée par un nombre de chercheurs ainsi que par l'Office québécois de la langue française. Les premiers usages du terme dans la littérature se trouvent dans les travaux de John Lord au tournant des années 1990 et sont depuis employés de

¹⁴ BELKHODJA, Chedly. *op. cit.*, 1999, p. 7-8.

¹⁵ GAGNON, Sylvie. « Le rôle de l'interaction entre les actions de l'État, des planificateurs linguistiques et des communautés dans la vitalité linguistique des langues régionales et minoritaires », *European Journal of Language Policy*, 4(2), 2012, p. 239.

manière croissante dans les travaux sur le communautarisme et le multiculturalisme au Canada. Yann Le Bossé désigne le terme comme l'acquisition ou le renforcement d'un « pouvoir d'agir »¹⁶ et c'est à cette définition que nous allons nous en tenir. Le pouvoir d'agir n'est pas uniquement une force d'action collective ou une capacité de mobilisation. Il peut être difficile de quantifier le niveau d'habilitation d'un certain groupe ou communauté, un problème souvent rencontré lorsque vient le temps d'étudier et quantifier le pouvoir. C'est pourquoi il sera plus amplement question des effets et résultats de l'habilitation sur la population que sur son niveau d'habilitation comme valeur absolue définissant son développement. Le deuxième terme que nous avons retenu aux fins de notre analyse est celui de la reconnaissance. Autre notion fortement mobilisée dans les études portant sur les communautés en situation minoritaire, elle consiste comme le dit Rémi Léger « à admettre la légitimité de l'identité ou de l'appartenance des personnes ou des collectivités. En règle générale, elle renvoie à l'attribution d'un statut »¹⁷. M. Léger souligne par ailleurs quelques limites à la notion de la reconnaissance en ce qui a trait au manque de prise en considération de cette dernière, ou même d'une déformation des questions de pouvoir, un élément que nous allons prendre en ligne de compte et approfondir dans la première partie de notre développement. La question des francophones en situation minoritaire a souvent été étudiée sous l'optique de la vitalité, de la « complétude institutionnelle », de l'autonomie et de la gouvernance, raison pour laquelle nous pensons que le choix de l'angle d'analyse de l'habilitation est ici pertinent. En concordance avec les deux termes précédents, le concept d'égalité n'est pas toujours interprété de la même façon par les chercheurs, mais également dans les cours de justice qui doivent trancher sur les décisions s'y rapportant. Les conceptions de l'égalité entourant la question des droits linguistiques des deux langues officielles de

¹⁶ LE BOSSÉ, Yann. « De l'habilitation au pouvoir d'agir : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment, *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 2003, p. 35.

¹⁷ LÉGER, Rémi. « De la reconnaissance à l'habilitation de la francophonie canadienne », *Francophonies d'Amérique*, 37, 2014, p. 33.

la province se recoupe en majeure partie entre une vision symbolique de l'égalité, c'est-à-dire une égalité sur papier, mais non reflétée dans le vécu et le quotidien des collectivités. Tandis que, de l'autre côté, il s'agit d'une égalité dans les faits, défendue par les autorités compétentes et les groupes constituant ces collectivités. Les propos de la Cour d'appel, dans l'arrêt R. c. Beaulac, démontrent bien l'interprétation de l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, que partagent beaucoup de juristes quant aux différends se rapportant à l'égalité : « Elle impose au gouvernement provincial l'obligation de prendre des mesures positives destinées à assurer que la communauté de langue officielle minoritaire ait un statut et des droits et privilèges égaux à ceux de la communauté de langue officielle majoritaire... Le principe de l'égalité des deux communautés linguistiques est une notion dynamique. »¹⁸ Le dynamisme de cette notion sera une constante dans notre analyse, surtout considérant le développement historique et le parcours mouvementé qu'a connu le Nouveau-Brunswick pour atteindre le niveau actuel que les Acadiens ont obtenu de hautes luttes.

Les stratégies sectorielles et stratégies jurisprudentielles sont les prochaines notions que nous allons voir dans cette section. Ces deux concepts sont mobilisés dans un grand nombre de cas par des groupes et des organisations locales voulant plus de pouvoirs ou de capacités décisionnelles au sein de leur État ou région. Toutefois, nous utiliserons dans le cadre de notre travail la définition que propose Julie-Anne Boudreau dans son article sur les relations intergouvernementales et la mobilisation multiscalaire¹⁹. La volonté que démontraient les groupes linguistiques du Québec et du Nouveau-Brunswick de prendre en main leurs destins et d'influencer les différentes strates gouvernementales lors de leur révolution tranquille respective peut être analysée au moyen de ces deux concepts. M^{me} Boudreau nous présente ces

¹⁸ DOUCET, Michel. *op. cit.*, 2010, p. 89.

¹⁹ BOUDREAU, Julie-Anne. *Intergovernmental Relations and Polyscalar Social Mobilization: The Cases of Montréal and Toronto, Canada: The State of the Federation 2004*. Dans *Municipal-Federal-Provincial Relations in Canada*, Kingston, Institut des relations intergouvernementales, 2004, p. 166.

deux stratégies comme suit : « Sectoral strategies or political claims channel effort into specific policy sectors (housing, language, health, education, etc.). Jurisdictional and territorial strategies of political claims are attempts by civil society to use one level of government against another or to create a new level of government altogether by asking for a remapping of political and administrative boundaries. »²⁰ Le type de mobilisation qu'ont privilégiée les communautés linguistiques des deux provinces peut être étudié à la lumière de ces deux concepts, en particulier celui des stratégies sectorielles puisqu'il s'agit de mouvements touchant des secteurs particuliers (langue et éducation dans le cadre de notre étude). L'exemple des citoyens montréalais anglophones à la suite de la Révolution tranquille des années 1960 et les gains considérables pour le Québec et sa majorité francophone démontre bien le recours à des stratégies sectorielles quant aux droits linguistiques. « They had to become active in securing services in english, asserting their rights as a minority, fighting discrimination against them, and protecting a good quality of life in their local environment. »²¹ Une distinction à faire lorsque l'on s'attarde à des approches territoriales est celle entre communauté territoriale et communauté culturelle. Les deux peuvent souvent être confondues. Cependant, la communauté culturelle n'est pas nécessairement territoriale. Les deux termes peuvent être connectés, mais l'élément que l'on attribue d'abord à la communauté culturelle est « la cristallisation historique de la culture d'une communauté... »²² L'élément central étant dans le cas de notre recherche, la langue et le rapport que la communauté, en situation minoritaire, entretient avec celle-ci. Faire des liens et parallèles entre la situation des anglophones québécois et des francophones néo-brunswickois sera par ailleurs un autre exercice de comparaison pouvant ouvrir des avenues intéressantes sur les manières de se mobiliser, et faire usage des appareils et dispositifs en place en

²⁰ *Ibid.*, p. 166.

²¹ *Ibid.*, p.167.

²² HALARY, Charles. *Lutte nationale et cadre étatique. National and Ethnic Movements*, Londres, Sage Studies in International Sociology, 1980, p. 71.

fonction d'une situation démographique donnée. Nous verrons plus en détail cet exemple ainsi que d'autres usages des concepts en question. Toutefois, nous pouvons déjà entrevoir l'intérêt de mobiliser les deux cas à l'étude.

3. LE CAS QUÉBÉCOIS ET ACADIEN

3.1 Une histoire commune et divisée

Le Canada a, depuis ses débuts, eu à composer avec une dualité profonde sur son territoire. Toutefois, cette dualité n'est pas seulement née d'une différence linguistique, ou religieuse. Un pays représentant une véritable mine de ressources naturelles, celles-ci faisaient l'objet de convoitise par deux des grands empires à l'époque de sa colonisation, la France et l'Angleterre. Deux superpuissances sur l'échiquier mondial, ces deux pays ont tenté à maintes reprises d'exercer un contrôle sur le territoire, au moyen de guerres et de conflits, que ce soit en sol canadien ou en Europe. L'animosité entre les deux nations colonisatrices a sans doute eu ses effets, certains persistant jusqu'à nos jours, sur les deux communautés linguistiques du pays. Le type de colonie créée par les deux nations a également eu ses effets sur la manière de s'organiser ainsi que sur les capacités de défendre ses intérêts au sein de celle-ci et auprès de la mère patrie. Le cas de la Nouvelle-France illustre bien cette dynamique puisque cette dernière représente une tentative de colonisation économique et marchande plutôt que de peuplement, du moins à ses débuts. Katherine O'Sullivan See relève d'ailleurs cette tendance dans son article s'intéressant aux mouvements nationaux et ethniques canadiens et irlandais. Elle explicite la relation entre colonisation et mouvements ethniques comme suit : « In both Ireland and Canada, the development of ethnic identification occurred within a context of and as a response to colonization. Since the patterns of colonization played a significant role in shaping the material differences between Catholics and Protestants in Ireland and the francophones and anglophones in Canada...»²³ Nous pouvons, par conséquent, en venir au constat que les clivages entre ces deux communautés linguistiques ne sont pas que des querelles au sujet de la langue dominante, mais bien des conflits quant aux droits et à la survie des communautés en question. Par ailleurs, il est pertinent de

²³ O'SULLIVAN SEE, Katherine. *op. cit.*, 1980, p. 108.

souligner que M^{me} O'Sullivan See privilégie également une méthode comparative dans le cadre de sa recherche. La valeur d'une telle méthode est indéniable dans le cadre de l'analyse des mouvements ethniques, raison pour laquelle nous avons également opté pour cette approche. L'étude de cas de deux nations distinctes sur deux continents est certainement pleine de possibilités en vue d'une meilleure compréhension des deux contextes, et nous considérons qu'il en est de même pour le cas des communautés linguistiques à l'intérieur de l'État canadien. La colonisation et le contrôle subséquent du territoire par la couronne britannique ont eu un autre effet, soit une influence sur les appareils politiques du pays. Certains cas sont documentés où les gouverneurs des provinces et leurs conseils remplissaient un rôle presque de messagers ou de facilitateurs pour des politiques dictées par Londres. Un observateur à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick décrit un exemple de cette tendance en 1840 : « Le gouverneur, il est vrai, passe pour y représenter le Souverain, et l'autorité de la Couronne lui est jusqu'à un certain point délégué. Mais, il est de fait un simple fonctionnaire sous-délégué; il reçoit ses ordres du secrétaire d'État, il est responsable auprès de sa conduite et est guidé par les instructions de ce dernier. »²⁴ Au moyen de ce récit de la situation à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, nous pouvons déceler un manque de considération des réalités locales et de la présence d'un gouvernement responsable. Gaétan Migneault considère un gouvernement responsable comme un gouvernement qui agit sur la société et possède un contrôle réel sur le choix et l'application de ses politiques. Le gouvernement se doit également de prendre en compte les réalités et le climat politiques de la société, et non simplement servir une autorité supérieure, soit la Couronne britannique au Nouveau-Brunswick. Nous reviendrons sur la question de gouvernement responsable

²⁴ MIGNEAULT, Gaétan. « L'accès de la minorité francophone à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. » *Acadiensis: Journal of the History of the Atlantic Region / Revue d'histoire de la région atlantique*, 47(1), 2018, p. 143-144.

plus loin lorsqu'il sera question d'étudier plus en détail l'accès des francophones aux postes de pouvoir au sein des institutions gouvernementales provinciales.

L'influence de la religion est étroitement liée aux effets de la colonisation au Canada sur la population francophone. Au cours de l'histoire, son rôle au sein de la société canadienne est indéniable, servant à la fois de lieu de rencontre et de débat pour la population francophone ainsi que l'une des seules instances à laquelle ils ont accès. La religion représentait en quelque sorte un prolongement de l'État, ou du pouvoir de la métropole française, souvent distante ou même inexistante. L'Église catholique s'est donc retrouvée à jouer une multitude de rôles sur le territoire : « It became the major social institution and a primary force in the formation of a French Canadian identity... Lacking a common law, assembly or municipal council, with most seigneurs absent, the influence of the curé upon social and political life was paramount. »²⁵ L'influence de l'Église a certainement ses avantages; cette dernière offre à la population une avenue pour la contestation ainsi qu'un lieu de rencontre pour la collectivité. Toutefois, comme nous allons le voir, l'influence dont profite le curé, et par conséquent la place dans la hiérarchie sociale et politique, a engendré un fossé entre celui-ci et le peuple qu'il est appelé à servir. L'écart entre les membres de l'Église et le reste de la population peut être perçu comme un usage du système de domination et des luttes de classe en vue de créer une élite religieuse sur le territoire. L'élite religieuse se retrouvait alors dans une situation où elle devait travailler avec les deux groupes linguistiques. D'un côté, les Britanniques pouvant offrir une stabilité économique et garantir une influence certaine sur les affaires politiques et sociales, et de l'autre, les francophones à qui l'Église offrait une rare, presque unique garantie de protection linguistique, et qui représentait leur religion catholique ainsi que les valeurs qui s'y rattachent. M^{me} O'Sullivan See est également du même avis sur la question en affirmant que « the Catholic Church served as protector of the French language and cultural traditions, yet helped to maintain the economic

²⁵ O'SULLIVAN SEE, Katherine. *op. cit.*, 1980, p. 117.

subordination of the French minority by discouraging the growth and expression of class conflict. »²⁶ Élargir le fossé entre les communautés linguistiques a sans aucun doute eu des effets considérables sur la vitalité de celles-ci. Pendant de longues années, le francophone canadien n'était pas censé œuvrer dans les hautes sphères administratives ou dans le domaine financier ou marchand; il devait labourer les terres et vivre modestement. Jean-Charles Falardeau, ici tiré de l'article de M^{me} O'Sullivan See, souligne également la dynamique entourant le rôle de l'Église dans l'éducation en écrivant que « through education, the Church reproduced the non-competitive position of the francophones vis-à-vis the English. It rationalized this secondary status by adopting an ideology which stressed the religious, agrarian mission of the French. By claiming that they were born to handle ideas, not money. »²⁷, les francophones ont en quelque sorte échangé de potentiellès perspectives économiques pour une survie garantie, à court terme, de leurs institutions traditionnelles et de leur langue. La viabilité d'une collectivité à long terme reste précaire lorsque cette dernière délègue une grande part des pouvoirs à des entités supérieures, qui peuvent avoir des visées autres que le bien-être de celle-ci. Un survol de certains aspects de la société canadienne, au moment de son époque coloniale, donne un aperçu du contexte d'incertitude entourant la place des francophones au pays. Nous pourrions de plus faire des parallèles avec des enjeux et des situations contemporains.

3.2 La francophonie canadienne : reconnaissance et habilitation

Ayant comme objectif de faire état des luttes pour l'égalité linguistique au Canada, nous nous devons de commencer notre analyse avec un retour sur les notions de reconnaissance et d'habilitation dans les politiques gouvernementales canadiennes

²⁶ *Ibid.*, p. 110.

²⁷ *Ibid.*, p. 122.

à partir des années 1960. Stéphanie Chouinard dans son étude sur les élites francophones fait référence à Norbert Elias et son interprétation de la place de l'individu dans la société. Elias voit la société comme certes, formée d'individus, mais il considère que celle-ci dépend plus précisément d'une « interdépendance entre les individus. »²⁸ C'est cette interdépendance qui se trouve à la base de la lutte à laquelle les francophones font face. Historiquement, les communautés francophones canadiennes se sont organisées autour, non seulement de leur langue, mais aussi de leur appartenance à la religion catholique. L'Église a pendant longtemps été une partie intégrante de la vie des collectivités québécoise et néo-brunswickoise. Elle offrait aux collectivités, au quotidien, un lieu de rencontres et d'organisation pour leurs revendications ainsi que des services et des institutions. Les possibilités d'accès à des services dans la langue de leur choix n'étant pas garanties par le gouvernement, nombreux étaient ceux qui se tournaient vers leur communauté pastorale pour obtenir des services. En 1962, dans l'une de leurs publications, Jacques Dofny et Marcel Rioux démontrent bien la place que jouait l'Église dans la société canadienne-française lorsqu'ils affirment que « le Canadien français apparaît comme profondément marqué par la tradition catholique, mais à l'orée d'une nouvelle situation dont les traits restent imprécis et indécis. »²⁹ Les travaux de M. Belliveau et M. Boily sur les « deux révolutions tranquilles » vont dans le même sens en ajoutant que l'Église catholique « s'érige en régulateur principal de la société civile francophone. »³⁰ La société québécoise ne pouvait cependant pas éternellement dépendre, pour la défense de ses intérêts, de l'Église catholique, et elle devait se tourner vers l'État pour recevoir des services. Dans la foulée de la Révolution tranquille des années 1960, la posture du Québec devint plus tendue avec le gouvernement fédéral. C'est pourquoi les gouvernements québécois se sont tournés

²⁸ CHOUINARD, Stéphanie. « L'élite en francophonie canadienne comme catégorie sociale persistante : la gouvernance communautaire en perspective », *Francophonies d'Amérique*, 37, 2014, p. 67.

²⁹ DOFNY, Jacques, et Marcel RIOUX. « Les classes sociales au Canada français », *Revue française de sociologie*, 3(3), p. 299.

³⁰ BELLIVEAU, Joel, et Frédéric BOILY. *op. cit.*, 2005 p. 11-34.

vers la revendication d'une plus grande autonomie politique afin de pouvoir mieux « sauvegarder l'héritage culturel linguistique spécifique du Québec, mais aussi donner à la province le pouvoir fiscal et politique de mettre en échec la périphérisation. »³¹ Il ne fallait plus dépendre de la grâce de l'État fédéral, mais bien de s'emparer des moyens d'émancipation et même revendiquer, dans le cas du Québec, l'indépendance de la province. La posture qu'adopte le gouvernement québécois démontre une tendance menant à une détérioration des relations entre les différents paliers au sein de fédération canadienne. Cette posture privilégiée par le gouvernement québécois est en quelque sorte une réponse aux politiques du gouvernement fédéral, encourageant la création d'associations provinciales pour la protection et l'épanouissement des minorités linguistiques au Canada. À la suite de l'adoption de la loi fédérale sur les langues officielles en juillet 1969, le gouvernement québécois percevait le climat comme étant « propice aux yeux du gouvernement fédéral, qui cherche à miner la force de l'indépendantisme québécois. »³² On peut considérer que le Québec se sentait touché de manière plus importante étant donné les nouvelles tendances vers la primauté des associations provinciales et la mise à l'écart des propositions indépendantistes que certains revendiquaient. Un exemple de cette tendance est présenté au moment des conférences interministérielles canadiennes et autres rencontres intergouvernementales, où nous pouvons constater une méfiance du Québec à l'endroit non seulement du gouvernement canadien, mais aussi de ses partenaires provinciaux. Le Nouveau-Brunswick était perçu, selon certains représentants québécois, comme étant l'agent ou l'espion du gouvernement fédéral lors de ces conférences. Selon le témoignage de l'ancien ministre Armand Saint-Onge, ceux-ci

³¹ GAGNON, Alain-G., et Mary Beth MONTCALM. *op. cit.*, 1992, p. 165.

³² POPLYANSKY, Michael. *op. cit.*, 2015, p. 66.

disaient que « nous étions des gens qui encadraient, des espions du fédéral. Ils ne se gênaient pas pour nous le dire : vous êtes ici comme des petits accompagnateurs. »³³

Nous venons de souligner la relation entre le Québec et le Nouveau-Brunswick comme étant plus tendue, mais ce n'est pas certainement toujours le cas. Les deux provinces, comme nous l'avons déjà mentionné, travaillent également conjointement dans un grand nombre de dossiers, en fonction du contexte politique. L'un de ces dossiers est celui de la santé et surtout de l'accès aux services de santé en français. Louis Giguère perçoit beaucoup de valeur dans le travail conjoint des associations et ordres professionnels de santé des communautés francophones travaillant en vue de l'instauration d'un nombre accru de services en français. Il faut, à son avis : « encourager les professionnels de la santé francophones, et en particulier ceux du Québec et du Nouveau-Brunswick, à devenir membres des associations et des ordres professionnels nationaux et à s'y engager. »³⁴ Giguère souligne, par son analyse, le rôle du Québec en tant qu'acteur extérieur pouvant venir influencer le développement, entre autres comme appui potentiel pour les communautés francophones en situation minoritaire. La question de la santé dépend fortement d'une approche sectorielle afin de bien cerner et de créer de meilleures conditions de collaboration entre les communautés francophones au Canada. Aussi, l'élection d'un gouvernement libéral, conservateur ou péquiste, dans le cas du Québec, peut avoir de grandes incidences sur l'état de ces relations. Par exemple, à la suite des élections provinciales québécoises de 1976, les propos en public et les déclarations publiques par la presse sont favorables à la reconnaissance du peuple acadien, allant même jusqu'à garantir sa protection. Les propos du ministre québécois des Affaires intergouvernementales en sont un excellent exemple lorsqu'il s'est prononcé sur la question en disant qu'il est important « d'établir une distinction entre le Nouveau-

³³ BELKHODJA, Chedly. *op. cit.*, 1999, p.16.

³⁴ GIGUÈRE, Louis. « Validation d'un schème national sur le développement des services de santé pour les communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire au Canada : arrimage à des assises théoriques et modélisation », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 9(2), 2014, p. 230.

Brunswick et l'Acadie, tout en montrant qu'à la vérité l'arrivée des Acadiens dans l'Agence de coopération culturelle et technique était directement reliée à l'action extérieure du Québec. »³⁵

Une présence plus importante du Québec sur la scène internationale constituait une autre demande du gouvernement québécois. Participer à des congrès internationaux et des sommets économiques, et faire son entrée en tant que membre de certaines organisations comme l'Organisation internationale de la Francophonie en 1971, qui par ailleurs précède l'entrée du Nouveau-Brunswick en 1977, offrent à la société québécoise de nouvelles instances où ses représentants peuvent œuvrer à l'avancement de la société québécoise. Les gouvernements québécois se succédant depuis les années 1960 et les mouvements soutenant la Révolution tranquille ont mis l'accent sur la délibération et la défense de des intérêts du Québec à l'échelle internationale. Comme le dit M. Belkhodja : « il existe une constante dans la politique québécoise qui consiste à valoriser le projet de construction nationale. Dès lors, la scène internationale devient un espace privilégié pour définir une personnalité distincte de celle du Canada. »³⁶ Les Québécois font usage des outils mis à leur disposition afin de se faire entendre sur une plus grande scène, mais il n'en reste pas moins que la plupart des batailles se jouent, surtout, sur les fronts canadien et provincial. En ce qui a trait aux populations anglophones du Québec, elles ont accès à des garanties quant à l'enseignement dans leur langue maternelle, une composante cruciale de l'épanouissement et la survie de la communauté sur le long terme. Plusieurs gouvernements québécois ont fondé leurs décisions d'agir dans le secteur linguistique sur la disparité entre les deux communautés linguistiques dans les domaines économiques et de l'éducation, en particulier avec le flux de nouveaux immigrants sur le territoire. Le poids démographique croissant des anglophones a eu pour effet de jouer en leur faveur et de placer les francophones dans une situation plus

³⁵ *Ibid.*, p.16.

³⁶ *Ibid.*, p.11.

précaire. Grâce à leur influence politique et économique disproportionnée de longue durée au sein de la société québécoise, les anglophones ont réussi à obtenir d'importantes garanties par le truchement de l'article 93 de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867*.³⁷ Plus récemment, les populations anglophones habitant en région, là où elles sont minoritaires, ont opté pour une approche territoriale afin de défendre leurs intérêts.

En ce qui concerne l'adhésion aux organisations internationales de la francophonie, le cas néo-brunswickois est intéressant notamment en raison de la dualité au chapitre de la représentation, c'est-à-dire gouvernementale et non gouvernementale. Les premières relations tissées entre ces organisations internationales et le gouvernement provincial se sont faites par des organisations non gouvernementales, plus précisément la Société Nationale de l'Acadie (SNA) et le Conseil de la vie française en Amérique. La Société Nationale de l'Acadie ainsi créée « assumait le rôle d'interlocuteur avec l'État »³⁸ au cours des années 1960. Toutefois, la prise en charge de ce rôle et l'accomplissement des tâches qui s'y rattache ont été contestés par des membres non seulement à l'extérieur de l'organisation, mais également en son sein. Michael Poplyansky relève à ce sujet que « les jeunes éléments de la SNA la perçoivent comme étant dominée par les élites professionnelles et lui reproche "son jeu de coulisse, son manque de représentativité, ses démarches à pas feutrés et son retrait presque total des questions concernant le sociopolitique et le socio-économique." »³⁹ Des pressions auprès de la Société Nationale de l'Acadie ont été faites tout au long des années 1960 et au début des années 1970 afin de créer une nouvelle association provinciale dont le but consistait à « faire connaître d'une façon très claire le désir [des francophones] de voir leur langue et leur culture respectées aux différents échelons de l'administration

³⁷ GAGNON, Alain-G., et Mary Beth MONTCALM. *op. cit.*, 1992, p. 152.

³⁸ POPLYANSKY, Michael. *op. cit.*, 2015, p. 65-66.

³⁹ *Ibid.*, p.66.

gouvernementale. »⁴⁰ L'association qui en émergea fut la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick, laquelle vit le jour en juin 1973. Il s'agit d'un bon exemple d'un pas en direction d'une plus grande reconnaissance de la communauté linguistique minoritaire francophone au Nouveau-Brunswick. La première initiative de la part de la Société Nationale de l'Acadie auprès d'organisations internationales fut distincte de celle du gouvernement, ce qui a créé des tensions principalement entre le Nouveau-Brunswick et la SNA, le gouvernement « considérant que la SNA abuse de son pouvoir de porte-parole de l'Acadie. »⁴¹ La SNA créait un mur entre la population francophone néo-brunswickoise et son gouvernement, lequel à partir des années 1960 et de l'élection de Louis J. Robichaud, voulait exercer de plus grandes responsabilités au chapitre de la défense de la population francophone. La représentation des francophones par une organisation acadienne donne l'impression de délaisser les autres communautés francophones de la province, en particulier les Brayons du nord-ouest de la province. L'usage du terme « acadien » pour désigner la francophonie néo-brunswickoise limite les capacités d'actions de ceux qui ne se considèrent pas comme acadiens. La mise à l'écart des autres populations francophones de la province, comme les Brayons du Madawaska, a eu pour effet de créer une hostilité parmi ceux-ci envers l'« acadianité ». ⁴² Selon Michael Poplyansky, il semble nécessaire de « changer de terminologie... si l'on veut convaincre tous les parlants-français du Nouveau-Brunswick d'appartenir à des institutions communes. »⁴³ Le gouvernement provincial a donc dû redoubler d'efforts afin d'intégrer la francophonie internationale et ainsi contribuer au développement des communautés linguistiques minoritaires non seulement à l'intérieur de la province, mais également sur le plan canadien et international. Louis J. Robichaud, à la suite de sa nomination par Pierre Elliott Trudeau en tant que président de la délégation

⁴⁰ *Ibid.*, p.67.

⁴¹ BELKHODJA, Chedly. *op. cit.*, 1999 p. 13.

⁴² POPLYANSKY, Michael. *op. cit.*, 2005, p. 73-74.

⁴³ *Ibid.*, p. 74.

canadienne dans le cadre de la conférence des ministres de l'Éducation francophones au Congo-Kinshasa en 1969, illustre bien sa volonté de contribuer à la francophonie. M. Robichaud était de l'avis suivant : « Si je pouvais rendre des services aux grands principes de la francophonie à l'intérieur du Canada, j'allais servir même si je servais d'outil... mais j'étais celui qui maniait l'outil. »⁴⁴ Il exprime dans ce message une volonté de participer activement à un mouvement concerté, autour de la question linguistique, un pas dans la bonne direction pour le parcours sociopolitique de la province néo-brunswickoise.

Comme nous l'avons vu dans la présentation de nos concepts, l'approche territoriale représente une avenue prometteuse pour les populations en situation minoritaire. Les groupes en question peuvent revendiquer plus ou de meilleures possibilités d'action et autres, comme en fait état Reed Scowen dans un ouvrage publié en 1991, cité dans Julie-Anne Boudreau, lorsqu'il affirme que « a territorial approach brings important psychological benefits. It will allow the English to see themselves as exercising some real influence in at least a part of the province. It permits and encourages all kinds of local initiatives, a strengthening of local institutions and political action. »⁴⁵ Nous pouvons percevoir un écart important entre les capacités d'une communauté minoritaire dans la province, mais majoritaire au sein du pays et celles des populations en situation de double minorité, comme c'est le cas pour les francophones du Nouveau-Brunswick. Le cas du Nouveau-Brunswick, lorsqu'étudié dans une perspective territoriale, montre bien les limites de celle-ci. Lorsque Lord Durham arriva en sol canadien pour produire un rapport sur les tensions culturelles et linguistiques, il en est venu à la conclusion que la seule manière de mettre fin aux hostilités et conflits entre les deux groupes était d'assimiler la minorité francophone. Les éléments de réponses proposés par Lord Durham ont fortement influencé la rédaction de la *Loi constitutionnelle de 1867*, qui renforça l'État central

⁴⁴ *Ibid.*, p. 13.

⁴⁵ BOUDREAU, Julie-Anne. *op. cit.*, 2004, p. 172.

canadien et, entre autres, se réservait des pouvoirs dans les domaines de l'éducation, de la politique linguistique et de la propriété. On peut souligner comme clés, entres autres, les articles 93, s'attardant à l'accès à l'éducation dans la langue de la minorité, ainsi que l'article 133 garantissant l'usage de la langue de son choix dans le cadre parlementaire et judiciaire canadien. Les deux articles ont permis aux communautés linguistiques en situation minoritaire de bénéficier de droits et d'une plus ample reconnaissance quant à langue et son usage dans les sphères publiques. L'avènement de possibilités et d'avenues de revendications linguistiques accrues sur le plan provincial représentait certainement un changement crucial dans la plupart des provinces puisque l'homogénéité linguistique était la norme sur le territoire, sauf dans le cas du Nouveau-Brunswick. En d'autres mots : « Federalism ensured the collective survival of the francophones, but effectively restricted them to the province of Quebec, where they held an electoral majority. »⁴⁶ Il peut sembler, en évoquant une telle interprétation, que la survie de la francophonie québécoise représentait la survie de la communauté francophone canadienne dans son ensemble, ce qui n'est pas le cas, comme nous allons le voir avec notre comparaison des cas à l'étude.

La place des lois et l'importance des cours de justice dans les débats et les processus de politisation des revendications de groupes en situation minoritaire ne sont certainement pas à sous-estimer. Le respect des minorités est l'un « des principes fondamentaux sous-jacents de la Constitution du Canada »⁴⁷ et la reconnaissance de ce fait doit dépasser une « constatation juridique d'un fait historique bien connu »⁴⁸ selon Marc Cousineau. Le fait que les juristes canadiens abordent la question des communautés linguistiques en situation minoritaire sous de nouveaux angles et perspectives représente, encore une fois chez Marc Cousineau, un bon « point de

⁴⁶ O'SULLIVAN SEE, Katherine. *op. cit.*, 1980, p. 121.

⁴⁷ COUSINEAU, Marc. « Survol des droits linguistiques : Enfin de vrais droits linguistiques au Canada », *Ottawa Law Review / Revue de droit d'Ottawa*, 32, 2000, p. 123.

⁴⁸ *Ibid.*, p.123.

départ »⁴⁹ pour le développement des droits linguistiques au Canada. Comme l'évoque Angéline Martel dans ses travaux sur ces groupes : « le droit construit de manière pédagogique, les idéologies au sein même des communautés minoritaires; dans les processus entourant les droits, les minorités prennent confiance dans leurs actions et leurs revendications. »⁵⁰ De plus, le droit peut être perçu comme s'adressant à trois auditoires lorsqu'il est question de groupes en situation minoritaire et de leur lutte pour l'accès aux droits. Il s'adresse comme le relève Nathalie Des Rosiers aux : « individus et communautés qui sont en situation de minorité, deuxièmement aux membres indifférents ou, à l'occasion, hostiles de la majorité et finalement aux décideurs. »⁵¹ Elle ajoute que le droit peut avoir différents effets pour chaque groupe. Les groupes se retrouvant en situation minoritaire et majoritaire sont visés par les mêmes droits de manière générale, mais les utilisent de manière différente afin de défendre leurs intérêts particuliers. En ce qui a trait aux groupes en situation minoritaire, le droit agit afin de leur permettre de : « mieux participer, de s'exprimer, de demander leurs droits... » tandis que pour ceux en situation majoritaire, on tente de les convaincre : « du bien-fondé des investissements nécessaires. »⁵² Nous pouvons relever cette tendance à la fois à l'échelle canadienne et provinciale dans l'approche que privilégient les décideurs politiques et les cours de justice. La possibilité de mieux s'exprimer en tant que minorité linguistique et de recevoir des services dans la langue de son choix est un élément central de la *Loi sur les langues officielles*. Toutefois, il peut se révéler difficile pour certains membres de ces communautés linguistiques en situation minoritaire d'échapper à l'habitude que l'on ne parle le français « que dans un contexte de proximité (à la maison ou avec des personnes que l'on connaît), alors qu'à l'extérieur du foyer c'est l'anglais qui, de

⁴⁹ *Ibid.*, p.123.

⁵⁰ MARTEL, Angéline. « Droit éducatif et aménagement des langues. L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (1982) est-il réparateur? », *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada*, 29(1), 1997, p. 61.

⁵¹ DES ROSIERS, Nathalie. « Droit et la protection de la langue : Noblesse oblige ou habilitation des minorités », *Revue générale de droit*, 40, 2010, p.235.

⁵² *Ibid.*, p.235.

manière très spontanée, doit être parlé. »⁵³ Il peut donc parfois se révéler difficile, pour certains membres de la collectivité, de briser avec ces habitudes de vie, et donner l'impression à la population majoritaire sur le plan linguistique, que ceux-ci ne sont pas tant en besoin de services dans la langue de leur choix. Pour en revenir aux travaux d'Angéline Martel, les groupes majoritaires, selon elle, ont tendance à imposer leur hégémonie dans une grande partie des secteurs politiques et institutionnels, raison pour laquelle la reconnaissance formelle et juridique des groupes minoritaires joue un rôle important au chapitre des relations intercommunautaires. L'adoption en 1969 de la *Loi sur les langues officielles*, qui offrait une nouvelle avenue vers l'« empowerment » de la communauté franco-canadienne, constitue l'un des pas les plus importants à franchir pour créer les conditions favorables à cette nouvelle situation et auxquelles font allusion Jacques Dofny et Marcel Rioux. La *Loi* avait comme objectif d'attribuer une reconnaissance égale aux deux langues officielles, le français et l'anglais, au sein des appareils gouvernementaux. L'accent, comme le soulignent Christophe Traisnel et Darius Bossé, n'est pas centré sur l'octroi d'un pouvoir autonome aux communautés linguistiques, mais plutôt sur « l'instauration d'institutions spécialisées dans la mise en œuvre effective du bilinguisme officiel partout au Canada et à travers la définition d'une obligation plus récente, à l'égard, cette fois, des communautés de langue officielle en situation minoritaire. »⁵⁴ Les institutions en question sont entre autres le Commissariat aux langues officielles et le Comité permanent des langues officielles. Avant de clore notre survol des effets de la *Loi sur les langues officielles*, il semble pertinent de souligner l'une des particularités du contexte québécois sous l'angle de

⁵³ CHARBONNEAU, François. « Dans la langue officielle de son choix : la loi canadienne sur les langues officielles et la notion de 'choix' en matière de services publics. Services publics à la carte? », *Lien social et Politiques*, 66, 2011, p. 47.

⁵⁴ TRAISNEL, Christophe, et Darius BOSSÉ. « La 'communauté linguistique française' du Nouveau-Brunswick dans l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* : entre politiques de reconnaissance et reconnaissance politique d'une communauté linguistique au Canada », *Francophonies d'Amérique*, 37, 2014, p. 39-40.

l'accès aux services de la population anglophone minoritaire. C'est dans ce cas que nous pouvons voir l'asymétrie entre les deux communautés linguistiques quant à l'accès de ces dernières aux ressources et institutions. La population anglophone qui est minoritaire dans une grande partie de la province profite tout de même de services dans la langue de son choix, tandis que les minorités francophones des autres provinces ne sont pas aussi fortunées. La *Loi sur les langues officielles* (LLO) permet d'offrir un nombre d'outils et de ressources pouvant avantager les populations francophones, surtout en situation minoritaire. La *Loi* n'offre cependant pas de définition pouvant aider à « dresser les contours »⁵⁵ de ces communautés, un manque qui fait en sorte de créer une multiplicité de définitions souvent établies en fonction de « quêtes identitaires spécifiques (peuple acadien en Atlantique, nation québécoise) ou en fonction de spécificités socioculturelles ou géographiques locales (francophonie de la région de Toronto ou de Vancouver). »⁵⁶ Nous reviendrons sur les quêtes identitaires dans le cadre de notre analyse des contextes québécois et néo-brunswickois, mais nous pouvons déjà voir une distinction au chapitre des luttes sur la scène pancanadienne.

Le deuxième cas que nous allons étudier est celui de l'insertion de la Charte canadienne des droits et libertés dans la *Loi constitutionnelle de 1982* et de la reconnaissance de la dualité linguistique néo-brunswickoise suite à une modification en constitutionnelle en 1993. Il sera question de l'article 16.1 qui régit la question de la communauté linguistique française du Nouveau-Brunswick et la reconnaissance de cette dernière comme province officiellement bilingue ainsi que de l'influence de l'article 3 de la *Charte* se rapportant au droit de vote. L'article 16.1 constitue ce que Christophe Traisnel et Darius Bossé voient comme une « exception importante au modèle canadien de reconnaissance des minorités linguistiques » et qu'on pourrait représenter comme une « voie vers la reconnaissance politique des

⁵⁵ *Ibid.*, p.45.

⁵⁶ *Ibid.*, p.45.

communautés... »⁵⁷ Par contre, comme dans le cas de la LLO, certaines lacunes de l'article 16.1 méritent d'être soulignées, notamment une absence de mention de la présence des deux peuples fondateurs, d'une restructuration des institutions ainsi que des droits collectifs. Le manque de clarté sur ces points pouvait potentiellement, aux yeux de Pierre Foucher dans *Nations francophones et Constitution canadienne*, jouer au détriment d'une réelle reconnaissance de la communauté francophone et de son épanouissement dans la province. L'article 16.1 reconnaît que les deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick ont droit notamment « à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion. »⁵⁸ Dans une certaine mesure, nous pourrions considérer que le cas néo-brunswickois est un reflet ou une transposition du modèle canadien au contexte de la province plutôt qu'une adaptation aux réalités et particularités de celle-ci. Juan Jiménez-Salcedo, dans son étude des politiques linguistiques canadiennes, entrevoit des limites similaires à celles soulevées par M. Foucher. La reconnaissance qu'octroie les droits linguistiques canadiens ne s'inscrit pas dans une logique d'« empowerment » de l'ensemble de la collectivité, mais est caractérisée plus concrètement sur le plan individuel : « la reconnaissance qu'engendrent les droits d'accès aux services publics est de nature individuelle. »⁵⁹ Lorsque l'on se penche sur les avenues juridiques vers la reconnaissance et l'habilitation de communautés linguistiques en situation minoritaire, l'étude tient compte d'un grand nombre de cas à long terme. Un problème que relève Nathalie Des Rosiers quant à la temporalité des luttes se trouve dans les nouvelles logiques pouvant se manifester à long terme. La posture que prennent actuellement les groupes en situation majoritaire, par exemple, rend le conflit plus subtil, les groupes s'éloignent d'une « volonté active d'écraser la minorité » et ont plutôt opté pour une

⁵⁷ *Ibid.*, p.40.

⁵⁸ *Ibid.*, p.46.

⁵⁹ JIMÉNEZ-SALCEDO, Juan. « Politiques linguistiques et interprétation en milieu social au Canada : des droits linguistiques aux droits d'accès aux services publics », *Monografias de Cédille*, 4, 2014, p. 136.

assimilation par voie démographique. Ces nouvelles tendances poussent les gouvernements ainsi que les appareils juridiques à constamment repenser et réévaluer le contexte entourant les luttes linguistiques entre les francophones en situation minoritaire et les anglophones en situation majoritaire à l'échelle à la fois provinciale et pancanadienne.

Allant de pair avec les dynamiques démographiques et l'assimilation des communautés linguistiques en situation minoritaire, se trouve un outil longtemps utilisé pour manipuler les capacités d'influence de certains groupes : le découpage électoral. Le découpage électoral consiste en la division d'un territoire en sous-sections formant des circonscriptions électorales, où la population peut se mobiliser politiquement. Le redécoupage est souvent fait afin de créer des circonscriptions englobant des communautés d'intérêts, c'est-à-dire des populations partageant, entre autres, une langue, des préoccupations ou des valeurs communes, afin de faciliter la représentation de celles-ci auprès du gouvernement. Gaétan Migneault la définit comme suit : « Une communauté d'intérêts représente aussi un concept fluide qui peut recouper différents éléments sociologiques, économiques, démographiques ou géographiques. »⁶⁰ Le découpage peut toutefois représenter un outil pouvant apporter des bienfaits à une certaine partie de la population ou certains groupes. L'entrée en vigueur de l'article 3 de la *Charte canadienne des droits et libertés* a apporté son lot de changements au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de la division subséquente du territoire en circonscriptions électorales. Par exemple, si une circonscription en particulier s'oppose à une loi ou un projet mis de l'avant par le gouvernement, il est possible de noyer cette tranche de la population dans un bassin d'électeurs lui étant défavorable. Le même phénomène peut se produire dans le cas de la représentativité des communautés linguistiques en situation minoritaire. Une circonscription habituellement chaudement disputée entre deux candidats, l'une francophone et l'autre anglophone, pourrait être élargie pour permettre à un plus

⁶⁰ MIGNEAULT, Gaétan. *op. cit.*, 2018, p. 157.

grand nombre d'anglophones d'y voter. C'est là où nous pouvons également faire un lien avec la nature changeante de la politique et du droit à laquelle faisait allusion Nathalie Des Rosiers. Il est important pour les appareils politiques et juridiques de faire état, de manière périodique, des réalités politiques et sociales afin de bien encadrer les appareils et processus nécessaires à la reconnaissance et à l'habilitation des communautés linguistiques en situation minoritaire.

3.3 Québec et Acadie : deux francophonies?

À la suite de ce bref examen de l'incidence de la *Loi sur les langues officielles*, et des lois constitutionnelles, nous enchaînons ici avec la partie comparative de notre analyse. Le poids démographique que représentent les francophones au Nouveau-Brunswick et au Québec est l'une des différences les plus importantes entre les deux contextes à l'étude. Le fait d'avoir une majorité au Québec a certainement des effets positifs sur l'accès aux services en français, toutefois la question n'est pas aussi simple. Le Québec a pendant longtemps représenté la voix de la francophonie canadienne, et même nord-américaine, et l'on peut soutenir qu'il continue de le faire. Le Québec fonde ses politiques linguistiques sur son caractère distinct. Cette situation débouche sur des prises de position spécifiques par rapport aux programmes fédéraux. Elle peut aussi conduire les décideurs du gouvernement du Québec à voir « d'un mauvais œil la participation orchestrée des provinces, comme celle du Nouveau-Brunswick. »⁶¹ Une telle position n'est certes pas toujours partagée par l'ensemble de la collectivité québécoise, mais dicte, dans une certaine mesure, les relations entre le Québec et les communautés francophones en situation minoritaire au pays. Nous pourrions comprendre pourquoi certaines des collectivités voient, en retour, le gouvernement québécois comme servant d'abord les intérêts de ses citoyens plutôt que le bien-être de la francophonie canadienne. Un exemple d'une vision du

⁶¹ BELKHODJA, Chedly. *op.cit.*, 1999, p. 12.

Québec qui prend en charge la francophonie canadienne dans son ensemble est avancé par le poète Raymond LeBlanc. Fervent critique de l'« acadianité » au Nouveau-Brunswick, il incita les membres de la SNA, lors de leur assemblée générale annuelle en 1971, à considérer une annexion avec le Québec. Cette proposition a été faite à la suite de la publication de son *Manifeste politique* qui fut publié en 1970 dans le journal étudiant de l'Université de Moncton, *L'Embryon*. Dans ce manifeste, il « appelle à un "suicide collectif" qui permettrait aux Acadiens de se "québécoiser, rejoindre nos frères québécois qui parlent la même langue que nous, opter pour que la région Acadie devienne un comté au sein d'un Québec fort, souverain." »⁶² Nombreux débats ont alimenté cette question d'annexion et les autres options visant le renforcement et la survie de la francophonie au Nouveau-Brunswick. Là donc est soulevée la question à savoir s'il revient à la société québécoise de prendre en charge cette lutte ou s'il revient à chaque groupe de construire sa propre défense sans un apport extérieur.

Joel Belliveau et Frédéric Boily discutent de cette spécificité dans leur analyse des « deux révolutions tranquilles » en disant que la prise en charge de la défense linguistique semble « largement acceptée et dominante, la majorité des études paraissant partager un a priori voulant que [celui-ci] soit un phénomène spécifique, peu comparable avec ce qui a pu se passer dans d'autres contextes. »⁶³ Les auteurs considèrent qu'il est donc nécessaire de faire cette comparaison. La société civile québécoise a pendant longtemps été soutenue, parfois prise en charge, comme souligné plus tôt, par l'Église catholique. Les écoles et établissements d'enseignement supérieur étaient gérés par les communautés religieuses, une réalité très similaire à celle des francophones du Nouveau-Brunswick. Les années 1960 marquent un tournant important dans les sphères politiques des deux provinces, une vague de changements s'opère particulièrement par la création d'établissements

⁶² Poplyansky, Michael. (2015). *op. cit.*, p.75-76.

⁶³ Belliveau, Joel. Boily, Frédéric. (2005). *op. cit.*, p.12.

laïques. La perception plus positive de l'État-providence et de la reconnaissance de celle-ci comme potentiel « instrument collectif d'émancipation »⁶⁴ est une autre similarité que nous pouvons reconnaître entre les deux provinces à cette époque. L'« étatisation de la société »⁶⁵ au Nouveau-Brunswick est faite par l'entremise du projet « Chances égales pour tous » enclenché en 1964 par le gouvernement de Louis J. Robichaud. Le projet propose une centralisation des compétences et une simplification de l'appareil politique par le truchement de changements aux « services sociaux, à l'éducation, à la santé et à la justice... L'État provincial devient du coup l'organisateur principal de la société civile. »⁶⁶ Parallèlement, nous voyons au Québec une position similaire de la part du gouvernement libéral de Jean Lesage, qui envisage le rôle accru de l'État comme étant essentiel en disant que « l'État québécois est l'instrument principal de l'émancipation et du progrès de notre peuple. »⁶⁷ Sous l'angle du renouveau politique, les deux provinces et leurs collectivités partagent des similarités très concrètes au cours de ces années de grande transformation.

Nous pouvons trouver des différences importantes au chapitre du rapport à la nation qu'entretiennent les francophones des deux provinces. On scande au Québec au moment de la Révolution tranquille des slogans comme « Maîtres chez nous », « le Québec aux Québécois » et « Égalité ou indépendance », une position plus sécessionniste et indépendantiste dans les demandes des Québécois. S'en sont suivies au cours des années 1960 des réformes en éducation dans la province, un accès plus répandu aux établissements d'enseignement dans la langue de choix de chacun. L'idéologie dominante présente au Québec avant les tensions politiques des années 1960 reposait sur la survivance, et l'émergence d'un discours fondé sur l'interventionnisme étatique. Nous avons pu constater à la lumière de l'analyse des écrits de Kenneth Deveau, Réal Allard et Rodrigue Landry, que chez les Québécois,

⁶⁴ *Ibid.*, p.18.

⁶⁵ *Ibid.*, p.19.

⁶⁶ *Ibid.*, p.19.

⁶⁷ *Ibid.*, p.18.

nous trouvons l'opinion voulant que « the French language can only survive in Quebec and, for some, only in an independent Quebec. »⁶⁸ Il s'agit d'une perspective qui a engendré des lectures contrastées et conflictuelles à l'égard de certains projets, de crainte de répercussions de la part de la population minoritaire anglophone au Québec. Nous pouvons déjà voir certaines tendances au Québec quant à la manière de défendre les intérêts de la communauté francophone. Dans la même veine, l'emprise qu'exerce la minorité anglophone sur l'économie est difficile à modifier comme le soulignent Alain-G. Gagnon et Mary Beth Montclam qui avancent que pendant une longue période, les francophones sont « exclus des échelons supérieurs des grandes sociétés et relégués à une position économique secondaire dans leur propre province. »⁶⁹ L'avènement de politiques ambitieuses dans le secteur de l'éducation permet la création d'une nouvelle main-d'œuvre francophone capable de rivaliser davantage avec les anglophones qui monopolisaient une bonne part des postes au sein des milieux d'affaires et des entreprises de la province. L'arrivée au pouvoir du Parti québécois en 1976 a eu pour effet d'engendrer une « cristallisation de postures nationalitaires non seulement divergentes, mais antagonistes »⁷⁰, le tout culminant dans la campagne référendaire de 1980. Le passage vers une nouvelle modernité de l'État a profité au mouvement nationaliste et ses visées en servant « d'instrument au service de la collectivité ethnolinguistique majoritaire sur le territoire. »⁷¹

Au Nouveau-Brunswick, nous pouvons voir, au début des années 1970, un mouvement indépendantiste similaire à celui du Québec avec la création du Parti Acadien. Il s'agissait d'un parti politique prônant comme l'un de ses objectifs, la création d'une province acadienne, qui serait établie au nord de la province. Des justifications de nature nationaliste sont données par les représentants du parti, mais

⁶⁸ LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD, et Kenneth DEVEAU. « Bilingual Schooling of the Canadian Minority: a cultural autonomy model », *International Journal of the Sociology of Language*, 185, 2007, p. 145.

⁶⁹ GAGNON, Alain-G., et Mary Beth MONTCALM. *op.cit.*, 1992, p. 192.

⁷⁰ TRAISNEL, Christophe, et Darius BOSSÉ. *op. cit.*, 2014, p. 49.

⁷¹ BELLIVEAU, Joel et Frédéric BOILY, *op.cit.*, 2005, p. 28-29.

ils ne tirent pas d'avantages d'une situation propice à une réception forte auprès des deux communautés linguistiques. Ils doivent se référer à d'autres registres de justification, dans ce cas, « en faisant appel au bien commun et à l'égalité des citoyens. »⁷² Nous pouvons immédiatement voir la différence sur le plan de l'appui populaire au mouvement, le parti n'obtenant que 8 % des suffrages dans les 23 circonscriptions où il était représenté lors des élections de 1978⁷³. Le faible appui qu'avait obtenu le parti connaît un déclin lors des élections de 1982 et le tout est suivi par la dissolution du parti quatre ans plus tard, à la veille des élections provinciales. Les difficultés qu'a connues le parti peuvent certes être partiellement attribuables à la présence d'une majorité anglophone opposée au projet nationaliste et indépendantiste que prônait le parti. Toutefois, l'appui de la population francophone était également mitigé pour le parti, lequel ne remporta jamais de sièges, même dans les circonscriptions à majorité francophone du nord de la province. Les changements et remaniements dans les deux provinces au cours de ces années ne sont pas seulement fondés sur une base nationaliste ou contestataire, ils représentent également le besoin d'un « État capable d'intervenir sur le social et de servir d'instrument de rattrapage socioéconomique. »⁷⁴ La posture qu'a adoptée la population francophone quant au projet national acadien dans la province reflète plutôt un registre universaliste, c'est-à-dire « la garantie du libre épanouissement de ses potentialités culturelles. »⁷⁵

La Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), dans un rapport publié en 1977, souligne que d'une perspective de l'habilitation, il y ait un besoin impératif d'une « maîtrise des moyens d'éducation » de la part des communautés ainsi que des « propres moyens de promotion économique, sociale et culturelle » afin d'« orienter un développement qui leur est propre. »⁷⁶ Angéline Martel va dans le

⁷² *Ibid.*

⁷³ POPLYANSKY, Michael. « 'L'Acadie aux Acadiens!' : Le nationalisme du Parti acadien, 1977-1982 », *Acadiensis*, 42(2), 2013, p. 75-91.

⁷⁴ BELLIVEAU, Joel et Frédéric BOILY. *op. cit.*, 2005, p. 30.

⁷⁵ HALARY, Charles. *op. cit.*, 1980, p. 71.

⁷⁶ LÉGER, Rémi. *op. cit.*, 2014, p. 28.

même sens quant à son interprétation du rôle que joue le contrôle des établissements d'éducation dans la langue de la minorité. Elle est d'avis que ce rôle est divisé le long de deux perspectives complémentaires : l'une tournée vers le passé et l'autre, vers l'avenir. En faisant allusion au politologue Jean Laponce, M^{me} Martel avance qu'« En ce qui concerne le passé, il s'agit d'arrêter ou de renverser une tendance établie, l'assimilation. En ce qui concerne l'avenir, il s'agit de créer les conditions favorables à ce que les communautés francophones minoritaires puissent maintenir ou augmenter leur nombre de locuteurs ou locutrices, car pour qu'une minorité survive, il faut lui garder ses locuteurs. »⁷⁷ Dans cette optique, comment les deux contextes sont-ils différents dans leurs capacités réelles de développement? Il est tout d'abord important de noter un écueil possible dans la définition que les gouvernements peuvent donner au terme d'habilitation. Yann Le Bossé pose la question à savoir si l'habilitation peut être associée à une lutte pour une égalité d'accès aux ressources, mais il en vient à la conclusion que ce n'est pas le cas. L'accès aux ressources représente selon lui « un moyen et non une fin. » La démarche d'« empowerment » ne vise pas un plus grand accès aux ressources, mais un plus grand contrôle sur ce qui est important pour soi ou sa communauté. »⁷⁸ C'est sur cette divergence d'interprétation que se joue une part des différences entre le contexte québécois et néo-brunswickois. Les francophones québécois bénéficient d'une majorité dans une grande partie des régions et des municipalités, ce qui facilite l'accès aux établissements francophones et du fait même, permet un réel contrôle sur le devenir des communautés.

Louis Giguère, par l'entremise de son étude du développement des services de santé pour les communautés francophones en situations minoritaires au Canada, nous offre un profil d'offre et de demande pour expliquer la présence ou le manque de ces services. Il en vient à la conclusion que les services en français à l'échelle provinciale

⁷⁷ Martel, Angéline. *op.cit.*, 1997, p. 64.

⁷⁸ LE BOSSÉ, Yann. *op. cit.*, 2003, p. 39.

dépendent fortement de l'« offre active », celle-ci résultant d'« un alignement des dossiers de dualité linguistique et des dossiers multiculturels, c'est-à-dire quand le français est la deuxième ou possiblement la troisième langue parlée dans la juridiction. »⁷⁹ La possibilité d'instaurer des services de santé en français dans les régions ayant un poids démographique francophone suffisamment important au Nouveau-Brunswick est, si l'on se fie à Louis Giguère, plus atteignable que dans les provinces où les francophones sont moins nombreux, mais moins qu'au Québec par exemple. La présence d'écoles, d'hôpitaux et autres services évoluant en français dans une municipalité ou à proximité est plus grande au Québec qu'au Nouveau-Brunswick, où les francophones sont concentrés dans quelques régions. Cela peut avoir de graves conséquences sur la vitalité linguistique de la collectivité surtout si l'on considère, comme l'avancent Rodrigue Landry, Réal Allard et Kenneth Deveau, que celle-ci dépend fortement d'un partenariat « home-school-community »⁸⁰ encourageant la vitalité et la transmission de la langue aux prochaines générations. En revanche, un plus grand nombre de francophones ne signifie pas une garantie de services et un meilleur accès à ceux-ci. La taille du territoire peut engendrer des problèmes d'accès tout aussi importants, une situation que relève Roland Arpin dans ses travaux sur les territoires culturels : « L'immensité du territoire québécois compte parmi les principaux défis qu'ont à relever ceux qui croient que tous les citoyens doivent bénéficier de services comparables ou, à tout le moins, équitables. »⁸¹ Cette disparité au chapitre de l'accès et la disponibilité des ressources mis à la disposition des collectivités peut fortement influencer l'habilitation et la santé culturelle et sociolinguistique de ces dernières. La création de réseaux culturels devient par conséquent une des seules options mises à la disposition des collectivités afin de mettre sur pied des bibliothèques, des théâtres communautaires et autres services publics contribuant à l'apprentissage et la diffusion de la langue et de la culture dans

⁷⁹ GIGUÈRE, Louis. *op. cit.*, 2014, p. 233.

⁸⁰ LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD, et Kenneth DEVEAU. *op. cit.*, 2007, p. 162.

⁸¹ ARPIN, Roland. *op. cit.*, 2002, p. 17.

la région. La création de telles infrastructures est souvent vue sous des angles économiques et politiques, mais il reste que beaucoup de ces initiatives poursuivent des objectifs étroitement liés à la vie communautaire et la survie de la spécificité de la communauté, ici la communauté francophone au Québec, mais pouvant être reproduit dans d'autres contextes. La position néo-brunswickoise a été pragmatique à ses débuts, mais se développe au cours des années en grande partie en endossant des considérations économiques et linguistiques, de façon similaire à ce qui se fait au Québec. Il est donc facile de constater l'importance de l'économie et plus particulièrement l'autonomie de la province et de la population de celle-ci sur le plan économique au sein des deux provinces.

On peut d'ailleurs voir comment la situation évolue dans le contexte néo-brunswickois lorsque l'on se reporte aux travaux de Daniel Bourgeois (cité dans Wade 2016) sur les réformes municipales néo-brunswickoises lorsqu'il avance que « In short, the Acadian minority identifies with and seeks control over the local institutions serving an area where it is the majority... it is only at the municipal level that Acadians can hold majority political power in New Brunswick. »⁸² Alain Even semble être du même avis. Il considère que le cas néo-brunswickois, comme la plupart des communautés minoritaires, se situe dans une situation asymétrique quant à l'accès à l'éducation. Il considère que « la minorité, ici comme ailleurs, sera loin d'avoir la part la plus belle. La situation actuelle de l'enseignement français dans la province prend racine dans une histoire longue et difficile. »⁸³ De plus, dans le *Rapport de la Commission royale sur la finance et la taxation municipale au Nouveau-Brunswick* d'Edward Byrne, publié en 1963, on trouve l'affirmation qu'il y a une répartition inégale des services scolaires ainsi qu'une importante « disparité

⁸² WADE, Matthew. *Langues publiques et publics linguistiques: enquête sur l'effet structurant du régime linguistique néo-brunswickois sur les sciences sociales et la société civile acadiennes* (thèse de doctorat), Université du Québec à Montréal, 2016. Récupérée de <https://archipel.uqam.ca/9405/>.

⁸³ EVEN, Alain. « Domination et développement au Nouveau-Brunswick », *Recherches sociographiques*, 12(3), 1971, p. 273.

entre les services mis à la disposition des anglophones et ceux dont jouissent les francophones. »⁸⁴ Les difficultés d'accès à une éducation de qualité chez les francophones de la province ont également eu un effet négatif sur le bien-être économique de ces derniers. Étant moins scolarisés et vivant loin des grands centres économiques, beaucoup de francophones, surtout les Acadiens, ont dû se tourner vers des emplois moins bien rémunérés, entre autres dans les secteurs industriels, manufacturiers et de la pêche. La situation de grande précarité n'est pas étrangère aux taux élevés de décrochage scolaire, ce qui a contribué à ce qu'ils occupent ce type d'emplois. Nous trouvons ici, encore une fois, un excellent exemple d'une communauté devant adopter des approches territoriales et sectorielles dans le but d'atteindre un plus haut niveau d'influence et de capacités émancipatrices. Les dynamiques oppositionnelles entre les deux communautés linguistiques jouent dans ce cas un rôle de premier plan dans les capacités d'« empowerment » de la francophonie au sein de la province. S'ajoute à cela la crainte d'assimilation que l'on trouve beaucoup moins dans le contexte québécois. L'éducation en français au Nouveau-Brunswick représente une manière de combattre une possible assimilation à la communauté anglophone, certes plus difficile en raison des protections garanties par la *Charte canadienne des droits et libertés*, mais planant au-dessus de la tête des chefs de file de la collectivité. L'universitaire et premier recteur de l'Université de Moncton, Clément Cormier, lors de son discours dans le cadre de la 13^e édition du Congrès des Acadiens en 1960, explicite bien la crainte de l'assimilation chez les francophones de la province en disant que : « Le danger d'assimilation n'est pas complètement disparu, soit! Mais nos positions sont beaucoup plus solides qu'en 1881. Nous avons une armature d'institutions à notre service; notre complexe d'infériorité est en train de disparaître et nous sommes plus en mesure de traiter d'égal avec tous nos compatriotes, quels qu'ils soient. »⁸⁵ De plus, Alain Even fait un

⁸⁴ *Ibid.*, p.275.

⁸⁵ BELLIVEAU, Joel, et Frédéric BOILY. *op. cit.*, 2005, p. 24.

constat similaire à la lumière des travaux de Frantz Fanon en comparant la situation des Acadiens du Nouveau-Brunswick à celui des colons et des colonisés dont traite justement M. Fanon. Il substitue dans son travail les termes de colons et de colonisés par ceux de francophones et anglophones, et l'applicabilité des termes est assez frappante : « Le monde du colon (de l'anglais) est un monde hostile qui rejette, mais dans le même temps c'est un monde qui fait envie, le colonisé (le français) rêve toujours de s'installer à la place du colon (de l'anglais). Non pas devenir un colon (anglais), mais de se substituer au colon (à l'anglais). »⁸⁶ Les Québécois francophones préconisent aussi l'éducation en français comme outil pour contrer une assimilation attribuable à l'attractivité du reste du Canada anglophone et des voisins américains, mais l'immédiateté du danger d'assimilation est moins présente. La défense de l'éducation en français et les débats entourant la question en pareil contexte se rapportent davantage à la qualité de celle-ci qu'à sa survie dans la longue durée.

La vitalité socioéconomique faisait partie des éléments que nous prenions en compte dans le cadre de notre analyse, mais celle-ci s'est révélée plus importante que nous ne l'avions perçue de prime abord. Du moins, à la suite de notre analyse des travaux déjà réalisés au sujet de la question des minorités linguistiques, les facteurs de compétitivité et d'autonomie économique ont occupé une place de premier plan. Le devenir des communautés linguistiques minoritaires, au sein d'un État libéral capitaliste comme le Canada, ne peut pas être considéré sans jeter un regard attentif aux dynamiques économiques nécessaires à la survie de ces groupes. Notre analyse a par conséquent réitéré la complexité rattachée aux questions linguistiques nationales canadiennes. La défense d'une langue se fait sur plusieurs fronts, par une multitude d'acteurs au sein de toutes les strates politiques et sociales, le tout devenant un mécanisme où chaque élément de l'engrenage doit contribuer à son bon

⁸⁶ EVEN, Alain. *op. cit.*, 1971, p. 317.

fonctionnement. L'éducation, l'économie, la reconnaissance juridique et la défense de la culture, tous sont indispensables à la survie de la communauté et sans cela il serait difficile de savoir comment une communauté pourrait atteindre un niveau de vitalité propice à son développement et sa survie. Cependant, la comparaison des deux cas à l'étude nous a offert une meilleure compréhension des techniques et parcours possibles à la disposition des groupes linguistiques minoritaires, non seulement au Canada, mais également, à un certain degré, à l'étranger. Les éléments sociaux, comme le poids démographique et la présence d'appareils étatiques pourraient être utilisés dans l'étude d'autres cas de minorités linguistiques. La reconnaissance politico-légale de groupe en situation minoritaire comme celle des populations francophones au Canada pourrait également servir de base lorsque vient le temps d'étudier d'autres populations en situation de minorité linguistique

CONCLUSION

La francophonie canadienne, comme nous l'avons vu, est encadrée par une multitude de lois et règlements visant à garantir une égalité du statut des deux langues officielles au pays. Toutefois, le rapport à la langue et le contexte sociolinguistique des provinces varient grandement d'une province à l'autre, et c'est cette tension entre les différentes composantes de la société qui rend l'uniformisation de l'expérience linguistique canadienne unique et intéressante. L'histoire canadienne, comme la plupart des États constitués de plusieurs groupes et cultures distincts, en est une construite sur des dualités. Une dualité fondée tout d'abord sur la langue et la religion, mais également cherchant à déterminer la meilleure manière de bâtir la société afin de créer un climat sociopolitique propice au développement et à la survie de cette dernière en tenant compte des collectivités qui la constituent. Comme nous avons pu le voir au moyen de cette recherche, il n'existe pas une manière unique ou supérieure de réconcilier les populations linguistiques minoritaires du Canada, celles-ci s'étant vu garantir des recours politiques et juridiques, cependant le gros du travail reste à faire. La lutte pour la reconnaissance et l'habilitation de ces communautés en reste une menée sur plusieurs fronts et elle se fait au quotidien. Chaque jour apporte une multitude d'interactions avec l'« autre » et donc un reflet de la réalité, celle-ci ne représentant pas toujours ce à quoi nous nous attendons en consultant les documents juridiques et les rapports officiels. L'écart entre l'écrit et le vécu est par ailleurs l'un des premiers éléments sur lequel nous désirons préciser certains points. Afin de bien comprendre des réalités vécues à l'échelle des individus, une approche plus directe au moyen d'un exemple des entretiens aurait représenté une excellente formule pour réaliser la présente recherche. Nous reconnaissons cette possible critique au sujet de notre travail; toutefois, en raison de l'importance de la tâche et de la durée, nous n'étions pas en mesure de travailler de cette façon. Les cas du Québec et du Nouveau-Brunswick se sont révélés, comme nous l'avions perçu en amont de notre recherche,

une comparaison pertinente en vue de mettre en relief les différentes façons de construire un mouvement de défense des groupes linguistiques au Canada. On y trouve des populations francophones importantes sur le plan démographique. Ces groupes mènent des luttes pour la reconnaissance et l'« empowerment » à la fois similaires et distinctes. Nous avons pu voir au fur et à mesure de notre analyse comment la nature des luttes et des revendications est influencée non seulement par le cadrage des activités, mais aussi par les dynamiques de pouvoir au sein même de la collectivité. Que ce soit en ce qui concerne l'éducation en français ou l'obtention d'un service dans la langue de son choix lorsque l'on a affaire avec des agents de l'État, nous pouvons constater qu'ils contribuent à un niveau d'habilitation plus ou moins élevé au sein de la communauté linguistique en situation minoritaire.

L'apparition de mouvements nationalistes dans les deux contextes et la forme que ceux-ci ont prise en dit long sur les similitudes et différences pouvant émerger. On note dans les deux cas des revendications très similaires, mais ayant des appuis très différents auprès de la population. Les luttes des communautés francophones au Québec et au Nouveau-Brunswick ont atteint un point culminant lors des années 1960 à 1980 et les changements en découlant marquent toujours ce groupe, que ce soit au quotidien ou dans les structures politiques et sociales des deux provinces. Notre recherche nous a également poussés à avoir une perception plus complète de la relation entre les deux provinces, une relation souvent plus tumultueuse que prévue en amont de l'analyse. Joel Belliveau et Frédéric Boily nous ont rappelé avec justesse que l'adoption d'une perspective comparative des luttes et revendications au Québec et au Nouveau-Brunswick est un « exercice qui n'a pas été systématiquement entrepris, mais seulement parfois évoqué de façon générale. »⁸⁷ À la lumière de ce travail, nous pouvons affirmer que nous partageons le même avis quant au manque de travaux sur la question, et considérons qu'il serait fort pertinent de se tourner vers ce type d'analyse afin de mieux comprendre et évaluer les relations qu'entretiennent les

⁸⁷ *Ibid.*

communautés francophones à la fois avec la nation canadienne et à l'intérieur de leur contexte provincial particulier. Nous désirons en guise de conclusion, inciter les chercheurs dans les domaines des mouvements sociaux, de la francophonie canadienne et de tout autre champ connexe à considérer cette approche dans le cadre de leurs études pour sortir des sentiers battus, ce qui pourrait mener à l'ouverture de nouveaux chantiers et à une meilleure connaissance de la société canadienne.

BIBLIOGRAPHIE

ARPIN, Roland. *Territoires culturels*, Collection L'essentiel, Québec, Bellarmin, 2002.

BELKHODJA, Chedly. « Entre la discorde et l'indifférence : le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Francophonie internationale », *Francophonies d'Amérique*, 9, 1999, p. 7-20.

BELLIVEAU, Joel, et Frédéric BOILY. « Deux révolutions tranquilles ? Transformations politiques et sociales au Québec et au Nouveau-Brunswick (1960-1967) », *Recherches sociographiques*, 46(1), 2005, p. 11-34.

BOUDREAU, Julie-Anne. Intergovernmental Relations and Polyscalar Social Mobilization: The Cases of Montréal and Toronto. Canada: The State of the Federation 2004. Dans *Municipal-Federal-Provincial Relations in Canada* (p. 161-180), Kingston, Institut des relations intergouvernementales, 2004.

CHARBONNEAU, François. « Dans la langue officielle de son choix : la loi canadienne sur les langues officielles et la notion de 'choix' en matière de services publics. Services publics à la carte? », *Lien social et Politiques*, 66, 2011, p. 39-63.

CHOUINARD, Stéphanie. « L'élite en francophonie canadienne comme catégorie sociale persistante : la gouvernance communautaire en perspective », *Francophonies d'Amérique*, 37, 2014, p. 65-76.

COUSINEAU, Marc. « Survol des droits linguistiques : Enfin de vrais droits linguistiques au Canada », *Ottawa Law Review / Revue de droit d'Ottawa*, 32, 2000, p. 117-139.

DES ROSIERS, Nathalie. « Droit et la protection de la langue : Noblesse oblige ou habilitation des minorités », *Revue générale de droit*, 40, 2010, p. 233-239.

DOFNY, Jacques, et Marcel RIOUX. « Les classes sociales au Canada français », *Revue française de sociologie*, 3(3), 1962, p. 290-300.

DOUCET, Michel. « Les droits linguistiques au Nouveau-Brunswick : Pour une égalité réelle entre les langues officielles et les communautés de langues officielles », *Journal of Language and Law*, 53, 2010, p. 81-110.

EVEN, Alain. « Domination et développement au Nouveau-Brunswick », *Recherches sociographiques*, 12(3), 1971, p. 271-318.

FOUCHER, Pierre. « Nations francophones et Constitution canadienne », *Francophonies d'Amérique*, 30, 2010, p. 89-108.

GAGNON, Alain-G., et Mary Beth MONTCALM. *Québec : Au-delà de la Révolution tranquille*, Montréal, VLB Éditeur, Collection Études québécoises, 1992.

GAGNON, Sylvie. « Le rôle de l'interaction entre les actions de l'État, des planificateurs linguistiques et des communautés dans la vitalité linguistique des langues régionales et minoritaires », *European Journal of Language Policy*, 4(2), 2012, p. 237-254.

GIGUÈRE, Louis. « Validation d'un schème national sur le développement des services de santé pour les communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire au Canada : arrimage à des assises théoriques et modélisation », *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 9(2), 2014, p. 207-236.

HALARY, Charles. *Lutte nationale et cadre étatique. National and Ethnic Movements*, Londres, Sage Studies in International Sociology, 1980.

HELLER, Monica, et coll. « La mobilité au cœur de la francophonie canadienne », *Recherches sociographiques*, 55(1), 2014, p. 79-104.

JIMÉNEZ-SALCEDO, Juan. (2014). « Politiques linguistiques et interprétation en milieu social au Canada : des droits linguistiques aux droits d'accès aux services publics », *Monografias de Çédille*, 4, 2014, p. 131-147.

LANDRY, Rodrigue, Réal ALLARD, et Kenneth DEVEAU. « Bilingual Schooling of the Canadian Minority: a cultural autonomy model », *International Journal of the Sociology of Language*, 185, 2007, p. 133-162.

LE BOSSÉ, Yann. « De l' 'habilitation' au 'pouvoir d'agir' : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment », *Nouvelles pratiques sociales*, 16(2), 2003, p. 30-51.

LÉGER, Rémi. « De la reconnaissance à l'habilitation de la francophonie canadienne », *Francophonies d'Amérique*, 37, 2014, p. 17-38.

LESSARD, Jean-François. « La méthode comparative en science politique de Daniel-Louis Seiler », *Politique et Sociétés*, 24(2-3), 2005, p. 201-203.

MARTEL, Angéline. « Droit éducatif et aménagement des langues. L'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés (1982) est-il réparateur? », *Canadian Ethnic Studies / Études ethniques au Canada*, 29(1), 1997, p. 59-80

MIGNEAULT, Gaétan. « L'accès de la minorité francophone à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. » *Acadiensis : Journal of the History of the Atlantic Region / Revue d'histoire de la région atlantique*, 47(1), 2018, p. 140-177.

O'SULLIVAN SEE, Katherine. « The Social Origins of Ethnic-National Identities in Ireland and Canada », *National and Ethnic Movements*, Londres, Sage Studies in International Sociology, 1980.

PARENT, Sébastien. *L'historiographie de la Révolution tranquille et ses rapports à la mémoire canadienne-française : 1960 à aujourd'hui* (thèse de doctorat), Université

du Québec à Montréal, 2013. Récupérée de
<https://archipel.uqam.ca/5726/1/D2471.pdf>.

POPLYANSKY, Michael. « 'L'Acadie aux Acadiens'! : Le nationalisme du Parti acadien, 1977-1982 », *Acadiensis*, 42(2), 2013, p. 75-91.

POPLYANSKY, Michael. « Francophone ou acadien : indécision identitaire au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse 1968-1973 », *Port d'Acadie*, 27, 2015, p. 63-81.

RIHOUX, Benoît. « Retourner à la méthode comparative pour aller de l'avant », *Revue internationale de politique comparée*, 11(1), 2004, p. 7-9.

SEILER, Daniel-Louis. *La politique comparée*, Paris, Armand Colin, 1982.

TRASNEL, Christophe et Darius BOSSÉ. « La 'communauté linguistique française' du Nouveau-Brunswick dans l'article 16.1 de la *Charte canadienne des droits et libertés* : entre politiques de reconnaissance et reconnaissance politique d'une communauté linguistique au Canada », *Francophonies d'Amérique*, 37, 2014, p. 39-63.

WADE, Matthew. *Langues publiques et publics linguistiques: enquête sur l'effet structurant du régime linguistique néo-brunswickois sur les sciences sociales et la société civile acadiennes* (thèse de doctorat), 2016, Université du Québec à Montréal. Récupérée de <https://archipel.uqam.ca/9405/>.